Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID: 039-213904345-20220408-CA2021-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2022

Nombre de Conseillers					
en exercice	27				
présents	17				
représentés	9				
votants	26				
Refus de vote					
Ne prennent pas part au vote	1/0				
Vote					
Pour	24/26				
Contre					
Abstention(s)					

Présents: Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'UI, (Adjoints), Hervé CORON, (Conseillers Municipaux délégués), Nicole CHOULOT, Nicolas DEVAUX, Karine DUMONT, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Armande Marie-Madeleine SOUDAGNE, Roland CHAILLON, Laurent REYNAUD, Antoine SEIGLE-FERRAND, Catherine WYCZTAK (Conseillers GAUDIN, Municipaux)

Valérie BLONDEAU représentée par Jean-François Excusés et représentés Dominique BONNET. GAILLARD, Catherine CATHENOZ représentée par Christine GRILLOT représentée par Véronique LAMBERT, Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON, Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas Joël MOUREAUX représenté par André JOURD'HUI, Armande DEVAUX. REYNAUD représenté par Marilyne LANG jusqu'à 18h45 Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND, Marie-Hélène RAFFANEL représentée par Laurent GAUDIN.

Excusé: Sébastien JACQUES

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation: 01-04-22

n°40

Objet: Adoption des comptes administratifs 2021 et affectation des résultats

Vu l'article L 2121-14 du CGCT,

Vu les notes de synthèse n° 2022-035 et 2021-036 élaborées en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressées aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 08-04-2022,

Vu l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 30 mars 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

APRES EN AVOIR DELIBERE, et après avoir constaté la sortie de la salle de Monsieur Dominique BONNET, Maire de Poligny, lors du vote des comptes administratifs présentés par Jean-François GAILLARD, Premier Adjoint,

1/ ADOPTE:

- le compte administratif 2021 du budget général communal comme suit : 24 voix pour : adopté à l'unanimité des voix
- le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement comme suit : 24 voix pour : adopté à l'unanimité des voix
- le compte administratif 2021 du budget annexe de la forêt comme suit : 24 voix pour : adopté à l'unanimité des voix
- le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement 2ème tranche comme suit:

24 voix pour : adopté à l'unanimité des voix

Berger

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le de la manière suivante : ID : 039-213904345-20220408-CA2021-DE

2/ DECIDE à 26 voix pour, d'affecter les résultat

A) Budgets Annexes

Budget Assainissement	Résultat fin 2020	Dont affecté à l'investissement avec prise en cpte des RAR 2020 sur 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Résultat final
Investissement	95 630.24€		-19 176.27€	76 453.97€	D 731 817.07 € R 174 194.70 € Total -557 622.37 €	-481 168.40€
Exploitation	290 746.59€	0 €	-173 384.78 €	117 361.81€		117 361.81€

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement en tenant compte des RAR qui impactent le résultat, donc le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation de clôture ainsi qu'il suit :

- 76 453.97 € en excédent d'investissement au compte 001 résultat N-1
- 117 361.81 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer une partie du solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2021.

Budget Forêt	Résultat fin 2020	Dont affecté à l'investissement avec prise en cpte des RAR 2020 sur 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser	Résultat final
Investissement	= 11 116.17		- 889.83€	- 12 006 €	D 24 408.53 € R 0 Total -24 408.53 €	-36 414.53€
Fonctionnement	111 621.68	37 345.87 €	51 992.80 €	126 268.61 €		126 268.61 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement en tenant compte des RAR puisqu'ils impactent le résultat en augmentant le déficit final :

- 12 006 € en déficit d'investissement au compte 001 résultat N-1
- 36 414.53 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2020.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 89 854.08 €, sera repris au budget primitif 2022 au compte 002 (recettes) « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement	Résultat fin 2020	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	0€		63 370 €	63 370 €
Fonctionnement	-76 869.52 €		- 47 009.29 €	-123 878.81 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 63 370 € en 001 « excédent d'investissement reporté» (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement) au BP 2022
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 123 878.81 €, sera repris au budget primitif 2022 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

B) Budget Général

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID: 039-213904345-20220408-CA2021-DE

Budget Général	Résultat fin 2020	Dont affecté à l'investissement avec prise en compte des RAR 2020 sur 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Résultat final 2021
Investissement	- 753 301.55€		400 063.82 €	- 353 237.73€	D 1 205 321.35 € R 769 633.34 € Total – 435 688.01 €	-788 925.74 €
Fonctionnement	1 701 356.60€	1 025 425.09€	1 270 104.17 €	1 946 035.68€		1 946 035.68€

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement en tenant compte des RAR puisqu'ils impactent le résultat en augmentant le déficit final :

- 353 237.73 € en déficit d'investissement au compte 001 résultat N-1
- 788 925.74 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2021.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 1 157 109.94 €, sera repris au budget primitif 2022 au compte 002 (recettes) « résultat de fonctionnement reporté ».

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus, Pour copie certifiée conforme à l'original.

e Maire,

Dominique BONNET